



**AVIS POUR LA SELECTION D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UN
SYSTEME D'HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA
SEMAF SELON LA NORME NFC18-510**

1. Dans le cadre de ses activités, la Société d'Exploitation de Manantali et Félou (SEMAF SA) invite par la présente des cabinets, éligibles à fournir des services de Consultants pour **la mise en place d'un système d'habilitation électrique du personnel technique de la SEMAF selon la norme NFC18-510**, à soumettre des propositions techniques et financières.
2. Les prestations se dérouleront dans l'ensemble des installations du RIMA (Réseau interconnecté de Manantali) au Mali, en Mauritanie et au Sénégal. Le cabinet s'engage à effectuer les services demandés dans un délai de dix (10) mois à compter de la date de signature du contrat. Les qualifications requises pour les Cabinets sont indiquées dans les Termes de référence.
3. Les Cabinets doivent manifester leur intérêt en envoyant un courriel ayant pour objet : **« Sélection d'un Cabinet pour la mise en place d'un système d'habilitation électrique du personnel technique de la SEMAF selon la norme NFC18-510 »** à la cellule de passation de marchés à l'adresse cpm@semaf-sogem.net, avec copie à l'adresse dqse@semaf-sogem.net, en précisant leurs coordonnées complètes. Une fois enregistrée, la version électronique de la Demande de propositions vous sera transmise.
4. Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de « Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) » conformément aux procédures définies dans le Manuel de passation des marchés de la SEMAF.
5. Les propositions en version électronique doivent être transmises par courriel à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 novembre 2022 à 10 Heures 00 mn (U.T.C) : **soumission@semaf-sogem.net**.

Le Directeur général

M. Abdoulaye DIA